

# Horodateurs nouvelle génération

## Déploiement dans le centre-ville d'Alençon

**La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, dite MAPTAM, réforme en profondeur le mode de gestion du stationnement sur voirie, décentralisé et dépenalisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Pour assurer le transfert de compétence du stationnement public de l’État vers les communes, la Ville d’Alençon va notamment s’équiper d’horodateurs nouvelle génération, qui permettront aux usagers de payer par carte bancaire et sans contact (en plus du paiement par pièces) et à terme par smartphone. Ce changement s’inscrit dans un objectif plus global d’accessibilité et d’attractivité du centre-ville, qui vise à optimiser l’utilisation des places de stationnement et à favoriser la rotation des véhicules en limitant la durée de certains stationnements (zone rouge limitée à 2 heures).

**À noter : à compter du 27 novembre 2017, et ce durant l’installation progressive de ces nouveaux horodateurs (travaux de démontage-remontage pour la plupart sur leurs emplacements actuels), les automobilistes n’auront pas à s’acquitter du droit de stationnement.**

L’arrivée de ces appareils dans l’ensemble des stationnements payants de la ville d’Alençon amènera plusieurs nouveautés dans les habitudes des utilisateurs.

### Principales modifications :

- **Entrée du numéro d’immatriculation du véhicule** pour procéder au paiement
- Possibilité de **paiement par carte bancaire et sans contact**
- **15 minutes de stationnement offertes** avec prise de ticket sans paiement
- **PV fixé à 17 €** (sur l’ensemble du territoire national)

Afin d’accompagner et d’aider les automobilistes dans l’utilisation de ces nouveaux horodateurs, **des agents en tenue seront présents dans les rues du centre-ville**, à compter du 27 novembre.

**Une nouvelle information sera faite dès la mise en route des nouveaux horodateurs, sur la base des anciens tarifs. La tarification qui évoluera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 restera donc d’ici-là inchangée.**

### En pratique

Besoin d’aide ? **Un numéro vert** est mis à disposition des automobilistes pour répondre à toutes leurs questions : **06 16 06 03 86**